



Appel à projets 2023 « Chaires franco-allemandes »

Pour développer et renforcer la recherche ainsi que les enseignements dans le contexte franco-allemand, l'UFA publie un appel à projets pilote pour la création de nouvelles chaires franco-allemandes. Celles-ci ont pour objectif de fédérer l'excellence scientifique franco-allemande et d'aider au futur recrutement des jeunes chercheur*es sur des postes durables permettant de renforcer la diffusion des savoirs franco-allemands à long terme et de consolider des équipes engagées.

Pour réaliser ce projet, l'Université franco-allemande propose de soutenir 5 à 7 projets de nouvelles chaires franco-allemandes après examen des candidatures.

Principes et fonctionnement

Chaque chaire nouvellement créée ou renouvelée qui sera sélectionnée pourra bénéficier d'une dotation de 50 000 € qui sera versée chaque année pour une période de 3 années universitaires à partir de l'entrée en vigueur du contrat.

Cette dotation sera versée à l'établissement où sera domiciliée la chaire et dont relèvent les coopérations franco-allemandes sélectionnées, sur la base d'un projet au nom de la coopération, présenté et validé par les deux chefs d'établissement.

Elle concerne :

- La création d'un nouveau poste d'enseignant-chercheur (MCF, CPJ, PU) dans le domaine franco-allemand ;
- Le renouvellement d'un poste d'enseignant-chercheur (MCF, CPJ, PU) dans le domaine franco-allemand.

Les établissements concernés doivent s'assurer que l'enseignant-chercheur recruté s'engage à :

- Déployer principalement de nouvelles activités d'enseignements franco-allemands (la moitié du service) ;
- Déployer de nouvelles activités de recherches franco-allemandes (1 colloque/an ou 2 tables rondes/an, plusieurs séminaires et journées d'études etc.) liées à la coopération franco-allemande (fournir la liste des activités prévues) ;
- Si possible, encadrer des doctorant*es et/ou post-doc sur le plan didactique et scientifique (liste des personnes concernées et activités proposées, préparation d'HDR etc.) ;
- Publier les recherches franco-allemandes correspondantes dans des revues scientifiques ou chez des éditeurs reconnus.

Les candidatures doivent contribuer au maintien à long terme d'une spécialisation franco-allemande dans les composantes concernées.

La prolongation de tout ou partie du dispositif est possible pour 1 à 3 nouvelles années, sous réserve des capacités budgétaires de l'UFA (durée maximale du dispositif : 6 ans).

Cadre conventionnel

La nouvelle chaire fera l'objet d'un contrat de manière à assurer sur la durée du projet et, au-delà, l'emploi et la valorisation des activités d'enseignement et de recherche des personnes concernées.

Les 2 établissements partenaires s'engagent à :

- Mettre à disposition les infrastructures nécessaires au travail des personnes concernées et à la communication des équipes concernées ;
- Assurer leur intégration (services administratifs, services informatiques, accès aux AAP, contrats doctoraux, vacataire, ATER...) ;
- Assurer la pérennité du poste aussi bien que les moyens pour son fonctionnement ;

- S'assurer de renforcer le rayonnement de la recherche attendu, notamment par :
 - Le développement de partenariats franco-allemands et européens (alliances d'universités européennes et programmes européens de recherche et innovation etc...);
 - L'engagement au développement de programmes susceptibles de s'intégrer dans le portfolio de l'UFA (cursus intégrés, CDFAs, manifestations scientifiques, projets innovants, autres programmes...);
 - La rédaction d'un rapport d'activités final.

Candidature et procédure

Le dossier de candidature devra démontrer son adéquation au dispositif. Il devra comporter :

- Un descriptif synthétique du projet (5 pages maximum) précisant : (1) les contenus franco-allemands de recherche et d'enseignement visés par la nouvelle chaire (volume horaire des cours, nombre d'étudiant*es, recherches planifiées), (2) le format adopté pour la nouvelle chaire et sa domiciliation, (3) le profil et le statut des personnels qui y seront recrutés et/ou employés, (4) un budget prévisionnel détaillant sur les 3 années de soutien de l'UFA les montants précis et l'objet des financements demandés et des cofinancements assurés par les institutions partenaires, (5) les mesures prises pour assurer l'intégration de la nouvelle chaire dans les établissements partenaires, le développement de projets franco-allemands sous l'égide de l'UFA, et la durabilité du projet au-delà de cette phase pilote ;
- Une lettre d'engagement signée des 2 présidences d'établissements concernant la prolongation de la chaire au-delà de son financement par la subvention ;
- La copie de l'appel à candidatures du ou des postes constitutifs de la nouvelle chaire.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à l'UFA (Chaires UFA - Université franco-allemande – Villa Europa – Kohlweg 7 – 66123 Saarbrücken - Allemagne) jusqu'au 30/06/2023, le cachet de la poste faisant foi, sous forme d'envoi postal doublé d'un envoi électronique (taille maximale 8 MB) à l'adresse chaires@dfh-ufa.org

L'évaluation des projets sera assurée par un jury d'expert*es de l'UFA.

Il ne sera accepté qu'une candidature par établissement et par coopération.

Contact : chaires@dfh-ufa.org